



# Communiqué SMKRP

12 décembre 2017

## Pratique tarifaire des kinésithérapeutes parisiens : le Syndicat de Paris en appelle à la Ministre de la santé

Le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris affilié à la FFMKR constate que la CPAM de Paris a, comme nous l'avions annoncé dès le mois de mars, mis à exécution une nouvelle action contre la pratique des dépassements d'honoraires par les kinésithérapeutes parisiens.

Celle-ci intervient malgré le constat que 53,1% des actes sont effectués sans dépassement, montrant l'attachement des professionnels à offrir aux citoyens les plus démunis les soins de qualité que leur état de santé nécessite.

Pour autant, l'équilibre économique des entreprises libérales, comme l'indispensable développement des plateaux techniques nécessaire à la dispensation de soins répondant aux impératifs de santé publique, sont devenus incompatibles avec une Convention obsolète, dont le dernier avenant signé par un seul Syndicat n'a rien amélioré en la matière, bien au contraire.

Le 13 novembre dernier, le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris a appelé la profession à porter auprès de la Ministre des solidarités et de la santé une demande de moratoire sur toute évolution conventionnelle : cet appel n'a eu à ce jour aucun écho.

Fort de ces constats, le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris sollicite un entretien avec Madame la Ministre pour lui exposer les grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les kinésithérapeutes parisiens face à cette situation, et débattre des possibilités d'évolution que nous pouvons lui proposer.

Contact presse : 06.03.05.21.65

